



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 16 DECEMBRE 2020
(16h00-18h00)

Date rédaction	01/2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SPA	Date réunion	16/12/2020		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président				X
M. Jean Lepetit	Conseiller départemental			X	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury	Titulaire				X
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				X
Poste à pourvoir					
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilbert Doucet	Titulaire			X	
Mme Irène Puig	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire			X	
M. Vincent Pinatel	Suppléant				
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				
M. Romain Lanéele	Titulaire				
M. Francis Lanéele	Titulaire			X	
M. Didier Doucet	Suppléant				
M. Sébastien Ruel	Suppléant				
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire			X	
M. Lucien Poirot	Titulaire			X	
M. Philippe Lemoult	Titulaire				X
M. Jean Riby	Titulaire			X	
Poste vacant école de voile	Titulaire				
M. François Taille	Suppléant			X	
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				
M. Philippe Richard					
M. Claude Santerre	Suppléant				X
M. Bernard Mottier	Suppléant				X
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire				X
M. Yves Picot	Suppléant				X
Autres participants					

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 16 décembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de **M. Lepetit** représentant le président du conseil départemental. **M. Lepetit** informe que **M. Morin** ne peut être présent et demande à ce qu'il soit excusé.

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite M. Leteissier à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot fait part que **M. Lemaigen** ne peut pas prendre part au vote car il n'est pas élu et ne fait pas partie du conseil d'administration de la SPL. Il est salarié, et il ne peut y avoir deux représentants salariés de la SPL, celle-ci ayant désigné **M. Duloir** pour siéger au conseil portuaire et représenter le personnel du concessionnaire, et précise que les interventions de **M. Lemaigen** sont tout aussi valables mais qu'il ne peut pas prendre part au vote.

M. Leteissier répond que conformément à l'arrêté structurel, un représentant de la SPL doit être désigné par le conseil d'administration, l'obligation étant que les membres désignés pour siéger doivent être désignés par le conseil d'administration de la SPL, il n'y a aucune ambiguïté.

M. Poirot fait part de son désaccord, et affirme que les représentants du concessionnaire doivent être des élus du Département. Si on étudie la constitution de la SPL parue au journal officiel, **M. Lemaigen** ne fait pas partie du conseil d'administration.

M. Leteissier précise qu'il n'est pas spécifié dans le code des transports que les représentants désignés afin de représenter le concessionnaire pour siéger au conseil portuaire soient des élus. Le rôle du conseil d'administration étant de désigner ses représentants à savoir en qualité de titulaires : **M. Lemaigen** et **Mme Boury** et en qualité de suppléant M. Coquelin.

M. Poirot demande que soient intégrées dans le compte rendu les interventions qu'il a envoyées, cela avait été acté, mais cela n'y figure pas.

M. Leteissier répond que cela va être vérifié et intégré au précédent compte rendu. Egalement le bilan du dragage qui devait être fait par **M. Lemaigen**.

M. Lemaigen informe que cela peut être fait lors des questions diverses.

M. Poirot fait part que conformément à ce qui est indiqué dans le compte rendu, un point devait être effectué entre les conseils portuaires concernant les créances non recouvrées, cela n'a pas été fait.

M. Lemaigen précise que compte tenu des mesures sanitaires actuelles, cela ne lui semblait pas prioritaire mais que s'y étant engagé, ce sera fait.

M. Poirot demande ce qu'il en est de la convention prévue entre la mairie et la SPL concernant le périmètre de la concession.

M. Doucet répond que le périmètre n'est pas entériné.

M. Lemaigen confirme que le périmètre n'est pas fixé, la convention pourrait être présentée lors d'un prochain conseil portuaire.

M. Poirot fait remarquer qu'il n'avait pas parlé des espaces verts, ce n'était pas le sujet, mais de l'entretien de la chapelle des marins. Il s'interroge pour savoir à qui incombera cet entretien.

M. Doucet confirme que cela fait partie du périmètre de la SPL, qu'il y a un accord avec celle-ci concernant l'entretien des espaces verts. Aujourd'hui une entreprise intervient sur les pelouses les plus importantes, et la mairie sur les plus petits espaces, il a été convenu avec **M. Lemaigen** de garder l'existant.

M. Lepetit fait part que la chapelle des marins étant la propriété de la mairie, il pense que l'entretien lui en incombe. Il propose que la rédaction de la convention spécifie que la chapelle des marins est la propriété de la commune.

Le compte-rendu est adopté moins 4 abstentions des représentants des plaisanciers soit 6 voix sur 10 votants.

II - RAPPORT D'ACTIVITE PARTIEL 2020 :

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité 2020, et invite le concessionnaire à faire un bilan.

M. Lemaigen explique que ce bilan reflète la situation sanitaire avec une baisse des navires visiteurs, on ne peut que déplorer cette situation, sans en être responsable.

M. Lepetit demande s'il y a des questions.

Aucune observation étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

M. Lemaigen présente les travaux de maçonnerie effectués en interne sur la cale du chantier naval.

- Travaux prévus en 2021 :

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
modification zone technique	40 000 €
travaux parkings	100 000 €
reprise de joints jetée feu vert	25 000 €
mesures épaisseur portes	5 000 €
TOTAL	170 000 €

M. Lemaigen précise qu'en ce qui concerne la modification de la zone technique, le projet initial a été remis en cause, néanmoins une amélioration de cette zone va être réalisée afin de reprendre la zone de roulage. La zone technique va être étendue jusqu'au ponton L.

Il explique que des travaux ont été effectués au bureau du port, une modification de l'espace d'accueil a été réalisée afin d'isoler la zone d'accueil pour les plaisanciers. Une salle de réunion a été aménagée à l'étage et pourra accueillir le conseil portuaire. Un bureau pour le maître de port va être créé. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés, les finitions seront effectuées au cours de l'hiver.

M. Duloir présente le projet de parking qui a été retravaillé afin de garder un nombre de place légèrement supérieur au parking actuel. En ce qui concerne le parking de la Marina celui-ci a été légèrement diminué, la configuration réétudiée, de manière à intégrer une dizaine de places suivant le projet de Tatihou. La capacité est de 100 places, avec 90 places pour les plaisanciers et 2 places PMR. L'entrée et la sortie seraient mieux desservies, et la création d'un nouveau cheminement afin d'accéder aux sanitaires derrière la marina.

M. Doucet demande ce qu'il en est de la demande de mise en place d'un décanteur.

M. Duloir informe que le dernier rejet sera équipé d'un séparateur, cela a fait l'objet d'une demande auprès du bureau d'étude, cela semble possible en reprofilant la voirie.

M. Poirot demande si les parkings seront réalisés malgré l'arrêt du projet du comptoir culturel.

M. Duloir confirme qu'il a été demandé au bureau d'étude que ces travaux soient réalisés pour le 15 juin 2021 au plus tard.

M. Doucet demande ce qu'il en est de la borne de recharge pour les véhicules électriques.

M. Lemaigen répond que lors du dernier conseil portuaire il avait été évoqué des démarches par la mairie auprès du SDEM.

M. Doucet confirme qu'une rencontre va être programmée.

M. Poirot demande si une intervention est prévue sur le parking de l'école de voile.

M. Duloir répond qu'aucun changement n'est prévu sur ce parking et informe qu'en ce qui concerne la borne électrique il en sera discuté avec M. Doucet.

IV- BUDGETS : ATERRISSAGE 2020 ET PREVISIONNEL 2021

M. Leteissier présente les budgets.

M. Leteissier informe que la SPL va apporter des précisions concernant l'interrogation de **M. Poirot** sur l'évolution des coûts salariaux.

M. Lemaigen explique qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution, la masse salariale ayant été reprise en 2016. Le montant comprend son assistante, le coût des études etc... La charge la plus importante étant le directeur, puisque désormais le directeur de la SPL ne fait plus partie du CD 50. Egalement doivent être pris en compte les personnels du CD 50 mis à disposition de la SPL et dont la rémunération doit être reversée au CD50.

Il souligne la baisse de la masse salariale entre 2016 et 2021, et prend pour exemple un personnel recruté qui travaille pour Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur, une partie de son salaire est déduite de l'ensemble des charges.

M. Poirot précise que ce sujet demande une analyse plus poussée de leur part, car il ne voit pas dans le budget de Saint-Vaast-la-Hougue la diminution correspondant au temps de travail de l'agent sur Barfleur.

M. Poirot s'interroge sur l'intégration de Granville et Barneville-Carteret dans la SPL, et comment cela va se traduire en termes de coûts sur l'ensemble des ports de la SPL.

M. Courtay demande également quelles vont être les incidences sur les différents ports. Il s'interroge sur l'intégration de Granville et la création d'un siège. Il souhaite une présentation de la structure et demande quel est le volume de la masse salariale de fonctionnement lié à ces intégrations.

M. Lemaigen répond qu'un organigramme pourra être présenté à partir du 1^{er} janvier 2021, 36 salariés ont intégré la SPL pour le port de Granville, une nouvelle organisation a été préparée, qui a été présentée aux personnels et au conseil d'administration. Une nouvelle organisation est prévue, cela ne peut être qu'une bonne chose pour Saint-Vaast-la-Hougue, avec une répartition différente des charges.

M. Courtay s'interroge sur les charges de personnels qui s'élèvent en 2020 à 249 000 € et à 317 000 € en 2021, soit 20 % d'augmentation sur un an. Il ne comprend pas l'affichage des comptes présentés qui ne reprennent pas les mêmes chiffres sur les graphiques concernant la masse salariale.

M. Lemaigen répond qu'en 2020, la SPL a fonctionné avec des mises à disposition, et pas en 2021. L'évolution porte sur 300 812 € en 2020 à 323 000 € en 2021, la différence étant de 22 000 €.

M. Poirot s'interroge sur l'addition des personnels siège d'un montant de 63 400 € et des 253 000 € de charge de personnel.

M. Courtay précise que ce montant est la somme de 47 700 € et de 15 744 €.

M. Lemaigen précise que cet exposé est factuel, et demande à ce que sa parole ne soit pas mise en doute.

M. Courtay demande des précisions sur 317 332 €, ayant relevé que ce montant correspond aux charges de personnel auquel il faut ajouter 63 000 € (p 3) de frais de personnel siège.

M. Lemaigen répond que 317 332 € est la compilation de l'ensemble des chiffres.

M. Courtay demande à quoi correspond le montant redevance de 43 251 €.

M. Lemaigen explique que ce montant est celui des redevances des terrasses sur Saint-Vaast-la-Hougue. Il précise que l'atterrissage ne prend pas en compte toutes les situations. L'arrêt des comptes sera présenté lors du conseil portuaire du 1^{er} semestre 2021.

M. Courtay demande des précisions sur les recettes diverses dont le montant passe de 1568 € à 12 354 € et à 120 000 €.

M. Lepetit précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, et qu'il faut rester prudent.

M. Courtay demande des explications sur l'excédent de 54 758 €, correspondant à une reprise de provisions p 3.

M. Lemaigen répond que le cabinet comptable a souhaité inscrire une reprise de provisions concernant les opérations de dragage suite à une diminution des coûts. Le marché Merceron de 541 000 € était basé sur un volume de dragage de 30 000 m³, alors qu'il y a eu 21 000 m³ d'extraits, le montant s'est élevé à 511 000 € soit une économie de 30 000 € de réalisée, Il y a également des factures d'analyses effectuées par le bureau d'études Labéo pour un montant d'environ 12 000 €. En ce qui concerne les macro déchets, le montant s'élève à 40 000 €HT, les locations de parcelles agricoles à 12 000 € H.T.

M. Lepetit demande que soit présenté lors du prochain conseil portuaire un comparatif des prévisions et du réalisé, afin d'avoir des chiffres précis.

M. Poirot demande ce qu'il en est des frais de siège de la SPL.

M. Lemaigen explique que la SPL mutualise un grand nombre de personnels. Il est mis en place avec le cabinet comptable une identification des charges de personnels entre les différents ports, et donne pour exemple les honoraires des experts comptables, le commissaire aux comptes dont les charges sont réparties entre les différents ports.

M. Lepetit demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2021.

Il est approuvé avec 3 voix contre et 1 abstention sur 10 votants.

V - TARIFS PORTUAIRES

M. Leteissier informe que le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche, n'envisage pas d'augmentation tarifaire pour l'année 2021. La grille tarifaire 2021 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une légère baisse des tarifs de -0,06% par rapport à 2020 (contre +0.83 % en 2020).

M. Poirot informe que les ports de Dielette, Barneville-Carteret et Granville, ne facturent pas les jetons, et demande la suppression des jetons de douches comme sur les autres ports.

M. Lemaigen répond que cette demande est récurrente, il y a eu une réévaluation des coûts pour les visiteurs, qui ont un jeton à leur arrivée. En ce qui concerne les résidents, il est envisagé de donner des jetons à chaque plaisancier qui en fera la demande. Une réflexion est engagée afin de rendre la gratuité pour les douches, mais cela nécessite la refonte du dispositif des douches de la Marina.

M. Duloir précise qu'il a été acté qu'au vu de la gestion difficile des douches de la Marina, et en attendant de changer le dispositif, d'envisager d'allouer une dizaine de jetons à l'année pour les résidents. Il informe que les douches du bureau du port sont désormais gratuites, mais que la tarification des jetons reste en place étant donné que cela concerne également les machines à laver et les sèche-linges.

M. Poirot fait part que 10 jetons d'alloués par an lui semblent dérisoire, par contre 10 jetons renouvelables deux fois par an pourrait le satisfaire pleinement.

M. Duloir informe qu'il faut faire des concessions, car ce dispositif de gratuité pourrait être utilisé par les gens du voyage et les camping-cars.

M. Doucet informe que ce problème est connu depuis une dizaine d'année, qu'il pourrait y avoir une évolution vers des badges nominatifs avec traçage des utilisateurs.

M. Duloir informe qu'une étude est lancée.

M. Courtay souligne qu'en ce qui concerne les tarifs de grutage, ils n'évoluent pas sauf deux lignes complémentaires concernant la location de sangles à 24 € par mois et de cales à 12 € par semaine, soit si on intègre ces tarifs une augmentation de 25 % pour un navire de 8/9 m pour une durée d'un mois et demi, il lui semble que cette augmentation est insidieuse car elle n'apparaît pas dans les lignes du tarif manutention, mais fera bien partie de la facture.

M. Riby précise que l'an passé il a été surpris de voir une ligne d'un montant de 27 € correspondante à main d'œuvre ou frais de calage. Il s'agit de la mise en place des patins, et s'étonne que cela ne fasse pas partie des tarifs.

M. Courtay indique que ces augmentations masquées peuvent interpeller.

M. Poirot fait part que ces modifications des tarifs de grutage s'opèrent de manière insidieuse, et demande quelles sont les obligations données à Cotentin Nautic qui a le monopole de la zone technique.

M. Lepetit propose que les réponses soient apportées lors du prochain conseil portuaire, et demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2021.

Ils sont approuvés moins deux abstentions sur 10 votants.

VI - ACTUALISATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

M. Leteissier informe que l'actualisation a été rédigée suite à des réunions en groupe de travail.

M. Courtay demande que soit précisées les modifications qui ont été apportées entre les réunions.

M. Leteissier répond que les modifications apportées sont sur les précisions dans les définitions. Il est précisé dans ce règlement qu'un agent de la SPL peut intervenir sur un navire après accord auprès de la police portuaire. Il informe que les amarrages qui ne devraient pas se retrouver le long du quai ont entraîné une discussion.

M. Poirot fait remarquer qu'il manque sur le document la zone de circulation et les limites de la SPL.

M. Leteissier répond que cela va être mis à jour.

M. Poirot souligne qu'il n'y a pas de réglementation concernant la location à quai.

M. Leteissier répond que ce sujet est à voir avec le gestionnaire du port.

M. Poirot déplore qu'une réglementation n'existe pas au niveau national.

M. Lemaigen informe que la fédération française des ports de plaisance réfléchit à cette problématique, mais que le port de Saint-Vaast-la-Hougue, est très peu impacté sur cette activité qui n'est pas interdite actuellement. Des règles de sécurité devront être mises en place, la réglementation devra évoluer.

M. Lepetit demande l'avis des membres du conseil portuaire sur l'actualisation du règlement particulier de police du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Il est approuvé moins une abstention sur 10 votants.

VII - POINT 2019 SUR L'ACTUALISATION, LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur qui a été actualisé par arrêté n°2020-80 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2019 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Poirot indique qu'il a noté la suppression de la zone de tri sélectif au ponton C.

M. Leteissier répond que c'est un oubli sur le plan ainsi que dans le texte, cela va être vérifié, un point sera fait avec M. Duloir et une mise à jour sera effectuée.

VIII - PORT DE TATIHO

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2020 :

- Nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- Reprise des défenses.

Il poursuit en présentant les travaux d'investissement prévus en 2021 :

- Réparation de la jetée par l'entreprise Faucillion pour un montant de 14 609,10 € HT.

IX - ACTUALISATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE APPLICABLE AU PORT DE TATIHO

M. Leteissier propose une actualisation du RPP (de 2001) sans changement sur le fond.

M. Lepetit demande l'avis des membres du conseil portuaire sur cette actualisation.

L'actualisation est approuvée à l'unanimité.

X - Modification du plan de réception et de traitement des déchets du port de Tatihou

M. Leteissier informe que suite à un audit des services de l'Etat, le port de Tatihou s'est retrouvé en non-conformité de la même manière que d'autres ports tels que Calais. Il a été demandé de rédiger un plan, le choix a été fait de l'inclure avec celui de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Courtay demande un bilan concernant la Seabin.

M. Lemaigen répond que la mise en place en juin a donné satisfaction jusqu'à présent, les différents éléments doivent être nettoyés régulièrement.

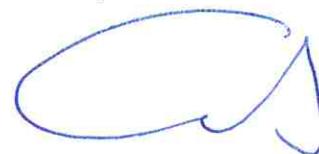
M. Duloir confirme l'efficacité de l'appareil, mais celui-ci doit être démonté pour être nettoyé toutes les semaines. Le matériel pesant environ 60 kg, il y a un souci d'entretien et de maintenance.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Lepetit** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 28 janvier 2021

Monsieur Jean Lepetit

**Représentant le Président
du conseil portuaire**



Préparation Conseil Portuaire du 16/12/2020

1 message

Association Auppsv <auppsv50@gmail.com>

14 décembre 2020 à 21:09

À : LETEISSIER Thierry <thierry.leteissier@manche.fr>

Cc : COURTAY Georges <courtay.georges@gmail.com>, COURTAY Georges <georges.courtay@orano.group>, LEMOULT Philippe <lemoult.philippe1@orange.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@wanadoo.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@gmail.com>, RENARD-DEWYNTER Arnaud <arenard.dewynter@gmail.com>, RIBY Jean <riby.jean@neuf.fr>, RICHARD Philippe <pmrichard@bbox.fr>, SANTERRE Claude <claudesanterre@icloud.com>, TAILLE François <francois.taille@orange.fr>

Bonsoir M; Leteissier

Afin de préparer au mieux ce Conseil Portuaire, veuillez prendre note des remarques que nous avons à faire :

- Membres du Conseil Portuaire :

Compte tenu du document "Composition structurelle des Conseils Portuaires" émis par le Conseil Départemental en date du 28/08/2020, M. Lemaignan ne peut être représentant de la SPL au CP car membre du personnel il n'est pas administrateur de la SPL et ne pourra pas, de ce fait, participer aux différents votes. De plus les postes de "représentant du personnel" sont déjà désignés en les personnes de F. Duloir et vous même. Cela pourrait être considéré comme conflit d'intérêt.

- Compte rendu du CP du 25/09/2020

Ce compte rendu n'est toujours pas en notre possession alors que le code des transports impose un délai de 8 jours avant la tenue de la réunion. Par cette non conformité cela pourrait entraîner une annulation de ce CP.

- Atterrissage et prévision

Les prévisions 2021 font apparaître une forte augmentation des charges de personnel et de personnel mis à disposition; de +22.5% par rapport à 2018 alors que le nombre de salariés sur le port de St Vaast n'a pas évolué. On voit également apparaître des frais de siège.

Il vous est donc demandé de présenter lors de ce CP, la structure de la SPL mise en place pour prendre en charge Barneville- Carteret et Granville; tant du point de vue personnel que gestion.

- Tarifs

Les tarifs de grutage sont toujours absents (il en était de même lors du CP du 23/11/2019) et ça ne doit pas être systématique. Il s'avère que les dernières factures de grutage émises par Cotentin Nautic font apparaître des frais de calages non prévus sur les tarifs 2020.

A Mercredi soir

Bien cordialement

Lucien POIROT

**Association AUPPSV**

50550 St Vaast la Hougue

@ : auppsv50@gmail.comweb : <http://www.auppsv50.fr>

Présents

Nous avons noté la présence de Irène PUIG et Eric Jacob

Chapitre 1, page 2, 6^{ème} paragraphe, à remplacer par :

A corriger :

« M. Poirot demande que soient intégrées les interventions qu'il a envoyées et actées dans le compte rendu du 25/11/2019 et qui n'y figurent toujours pas »

Chapitre IV, Page 4, 2^{ème} paragraphe

Paragraphe peu compréhensif.

A corriger :

« M. Lemaïgnen explique qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution et que le tableau présenté reprend la masse salariale depuis 2016 jusqu'en 2021. Le montant de cette masse salariale comprend également son assistante. »

Le cout des études ne peut pas être considéré comme salaire puisqu'on les retrouve dans les frais de siège. On mélange tout !

Chapitre IV, page 4, 7^{ème} paragraphe

Comment la structure a pu être présentée au conseil d'administration qui n'est composé que de 4 élus du Département et des 2 représentants de Portbail et St Vaast ? Comment les autres ports ont pu donner leur avis ? C'est quelque peu anti statutaire !!!

Chapitre IV, page 4, 17^{ème} paragraphe

A corriger :

« M. Courtay demande des précisions sur les recettes diverses, 3 094 pour régates, recettes diverses passant de 1 568€ en 2019 à 12 354 en 2020. »

Chapitre V, page 6, 3^{ème} paragraphe

A corriger :

« Ils sont approuvés avec 1 voix contre et une abstention sur 10 votants »

Chapitre X, page 7, paragraphes à déplacer au chapitre III/travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

« M. Courtay demandeSeabin. »

« M. Lemaïgnen répond que la mise en placerégulièrement. »

« M. Duloir confirme l'efficacitémaintenance. »